

Table ronde n°4 **« Les bonnes pratiques et la prévention des conflits »**

Groupe(s)	Animateur(s) du comité directeur fédéral	Animateur(s) du Collège PU/VPU
1 & 2	Marie François MARTIRE	Christian KORNOUTYTCH
3 (après-midi)	Roland BIGORRE	Jean Paul MONTENOT

Pour cet atelier, les animateurs avaient la possibilité de regrouper les groupes 1&2 le matin et les groupes 3&4 l'après-midi.

☆☆☆☆☆

Unités d'accueil

- C'est une mise à disposition, pas un loyer
- Caution : précaution prise pour réparer les dégâts estimée intégralement (après conflit)
- Ne convient pas rentre chez eux

Précautions à prendre :

- État des lieux au jour donné
- Démontrer que l'on est pas coupable
- Constat huissier ou photos comme preuve
- Aucun dégât, demande de perte d'exploitation, dure des années....

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI

- L'ASCE est assurée pour sa responsabilité civile
- Assurance de l'occupant
- État des lieux et inventaire du matériel , envoi sous 48h
- Enveloppe affranchie, le camping peut constater
- Ayants droit viennent ou non de la réservation de l'UA
- Contrat avec le camping, pièce d'identité à vérifier
- 1 adhérent reparti la veille, portail cassé, départ des amis
- Non respect de l'entretien des locaux, pénalité, montant du forfait de nettoyage
- Caution en cas de dégâts
- Caution en cas de ménage, mini 80€ penser au barbecue

Il faut intervenir rapidement

RGPD

Attention aux images non libres de droits

Droit à l'image

Pas de photos de mineurs sur le site

Aucun organisme n'a le droit de demander la liste des adhérents ou la liste démargements

Encadrement des activités

Enfants au ski, monitorat fédéral au moins 1

Cas d'accident ski le 1^{er} jour

Prévoir la rédaction d'une fiche FPC sur l'encadrement des activités

Mise à disposition des locaux ASCE

Locaux à assurer par l'ASCE

Site fnasce , information à l'usage des ASCE, documents administratifs, délais de conservation

- salle de sport, jeunesse et sports
- responsabilité civile
- congrès de CAEN, bactérie dans la clim
- véhicules à moteur, n° de permis, validité, assurances

Garantie des archives de l'association

Depuis la création de l'association, à transmettre

Utilisation des espaces publics

Cas de buvettes : boissons hygiéniques, sans alcool

Remboursement des adhésions si départ

Refus d'adhésion sans justification

Acte d'adhésion volontaire et individuel

Résiliation d'adhésion en cours d'année

Veillez à mettre à jour le tarif des billetteries (sous réserve de modifications, par précautions)

Liste de diffusion, copie cachée

Alerter en cas de litige la fédération

